

Initiative pour anticiper la sortie des jeunes scolarisés au sein du DARE (ex IME) vers le milieu ordinaire

1

PORTEUR DU PROJET : Cap Emploi/DARe (ex IME Max Bodereau)

BASSIN D'EMPLOI/TERRITOIRE : Caen agglomération

1/ PROBLÉMATIQUE & ENJEUX

Enjeu DARe :

- Manque de partenariat permettant l'accès à l'emploi en milieu ordinaire pour les personnes en situation de déficience intellectuelle. Manque de moyen pour optimiser les réussites de parcours.
- Sortie des effectifs DARe à 20 ans si orientation en milieu ordinaire sans suffisamment de relais avec le service public de l'emploi.

Enjeu CAP EMPLOI :

- Difficulté à accompagner de façon globale le jeune sortant d'IME, lien nécessaire notamment sur l'aspect médicosocial
- Nécessité de capitaliser les compétences développées au sein du cursus DARe et d'avoir une meilleure connaissance de la personne.
- Nécessité de mutualiser les compétences entre services en amont d'une sortie d'établissement dans le but d'éviter des ruptures de parcours

2/ OBJET DU PROJET DE COOPÉRATION

- Mutualisation des compétences de chacun en amont de la sortie des usagers du dispositif
- Mise à disposition des moyens (humains et matériels) des deux services pour faciliter l'accès à l'emploi des usagers sortant du DARe.

3/ ZONE GÉOGRAPHIQUE

- Caen aggro

4/ BÉNÉFICIAIRES

- Usagers en fin de parcours avec le DARe travaillant une orientation en milieu ordinaire

5/ ACTEURS DU RÉSEAU

Pour le DARe

- Direction / Responsable de service
- Chargée d'insertion professionnelle

Pour le CAP EMPLOI

- Direction
- Conseillers en reclassement
- animateur d'atelier d'aide à la recherche d'emploi

6/ RESSOURCES MISES A DISPOSITION

Pour le DARe

- Accueil possible sur les différents services du DARe
- Mise à disposition des moyens et des compétences d'évaluation du DARe par la référente d'insertion professionnelle.

Pour le CAP EMPLOI

- Accueil possible sur les ateliers d'appui à la recherche d'emploi
- Entretiens individuels avec les conseillers en reclassement
- Mise à disposition du réseau d'entreprises partenaires de CAP EMPLOI.

7/ MODALITES MISES EN ŒUVRE

Pour les usagers du DARE :

1. Identification par le DARE des usagers susceptibles d'être en recherche d'emploi milieu ordinaire. Ces usagers sont identifiés de façon précoce (avant 20 ans) afin d'avoir le temps de mutualiser nos compétences et éviter les ruptures de parcours. Certains sont en formation qualifiante et d'autres sont déjà en recherche d'emploi.
2. Les usagers sont reçus sur une réunion tripartite par le Conseiller en reclassement CAP EMPLOI en présence de la chargée d'insertion du DARE. Durant ce rdv l'utilisateur présente son parcours et la chargée d'insertion vient étayer les propos. Après une présentation du CAP EMPLOI, l'utilisateur valide son inscription et son souhait d'être accompagné par les deux services.
3. L'accompagnement global prend la forme suivante :
 - La participation à un atelier hebdomadaire d'appui à la recherche d'emploi co-animé par CAP EMPLOI et le DARE. Dans cet atelier : préparation de CV et de lettre de motivation, ciblage, relance des entreprises, préparation des entretiens.
 - Entretien individuel avec le conseiller CAP EMPLOI et la chargée d'insertion du DARE tout au long du parcours

Cet accompagnement global permet de fluidifier le parcours et d'éviter les ruptures, un partage de connaissance et de compétences et vient rassurer l'utilisateur qui intègre le Service Public de l'Emploi.

4. L'accompagnement global prend fin lorsque :
 - Le bénéficiaire a conclu un contrat de travail : dans ce cas le suivi en emploi est effectué uniquement par CAP EMPLOI.
 - Le bénéficiaire est suffisamment connu par les services de CAP EMPLOI et que l'accompagnement par le DARE lui a permis d'être suffisamment en confiance et davantage autonome pour envisager sa recherche d'emploi via CAP EMPLOI.

8/ MODALITÉS DE PARTAGE DE L'INFORMATION ENTRE PROFESSIONNELS

Des référents ont été fixés afin de faciliter la communication entre les deux services.

Après validation de l'accord de la personne, une fiche de liaison détaillant la demande est envoyée. Les référents ainsi que les responsables sont destinataires de cette fiche.

Des points réguliers sont organisés pour effectuer le suivi des personnes.

Un bilan est organisé deux fois par an pour effectuer le suivi du partenariat et des orientations.